

Subvention pour l'achat d'un vélo électrique

La Ville subventionne votre achat d'un vélo électrique par une prime de 100€.



La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite met en œuvre un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Elle fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à 100 € par matériel acheté neuf ou d'occasion (avec facture d'achat) et par bénéficiaire majeur résidant à Oullins-Pierre-Bénite sans condition de ressources.

Cette aide financière est proposée aux riverains si la demande est effectuée au plus tard 12 mois après l'acquisition du matériel.

Pour bénéficier de cette aide, voici la procédure à suivre :

- Télécharger et remplir le formulaire de demande d'aide à l'achat d'un vélo électrique en cliquant sur ce lien
- Réunir les différentes pièces administratives à fournir, dont :

<u>l'attestation sur l'honneur dûment remplie et signée</u>

la convention avec la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, remplie et signée

- Envoyer le dossier à l'adresse postale suivante :

Ville d'Oullins-Pierre-Bénite Hôtel de ville Place Roger-Salengro – BP 87 69923 Oullins Cedex

(Mise à jour effectuée le 01/08/2024)





VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE PLACE ROGER SALENGRO - BP 87 69923 OULLINS CEDEX 04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE : HÔTEL DE VILLE PLACE JEAN JAURÈS 69 310 PIERRE-BÉNITE 04 78 86 62 62

► HORAIRES (http://oullins.fr/vie-municipale/services-municipaux-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

a CONTACTEZ-NOUS